

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

SEANCE DU  
**27 JUIN 2008**  
À 20H30

## Etaient présents :

1	Hubert HÉRIOT	9	Christian LONCHAMPT
2	Loïc BARBIER	10	Frédérique PERBOST
3	Jean-Claude GUEZENNEC	11	Pascal BOUDON
4	Françoise COUTAND	12	Eric HAMEAU
5	Nicole BARBOT	13	Claude BERNARD
6	Dominique TIERCELIN	14	Michel RABIER
7	Gislaine BOISNARD	15	Joël CORBIN
8	Jean-Luc JOUANIGOT		

## Etaient absents :

- 1 Jean-Luc LECOMTE (pouvoir à Mr GUEZENNEC)
- 2 Roland GAUTIER (pouvoir à Mr TIERCELIN)
- 3 Christiane CHEVALIER
- 4 Béatrice GALLET (pouvoir à Mr LONCHAMPT)

Madame Nicole BARBOT est élue secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1) Désignation des délégués et suppléants chargés de procéder à l'élection des sénateurs,
- 2) Subvention pour l'école élémentaire - classe de mer,
- 3) Désignation de représentants à la CLIS du centre de stockage de déchets non dangereux de Prudemanche,
- 4) Désignation d'un correspondant environnement,
- 5) Modification du tableau des emplois - Suppression de poste,
- 6) Organisation du repas des anciens,
- 7) Questions diverses.

## **ELECTIONS SENATORIALES DELEGUES ET SUPPLEANTS**

### **DELEGUES**

#### **Sont élus au 1<sup>er</sup> tour de scrutin à la majorité absolue**

1. GAUTIER Roland
2. HÉRIOT Hubert
3. TIERCELIN Dominique
4. BARBIER Loïc
5. GUEZENNEC Jean-Claude

### **SUPPLEANTS**

#### **Sont élus au 1<sup>er</sup> tour de scrutin à la majorité absolue**

1. BARBOT Nicole
2. COUTAND Françoise
3. HAMEAU Eric

## SUBVENTION ECOLE ELEMENTAIRE – CLASSE DE MER

Suite au départ de 20 enfants en classe de mer à Carolles (50) du lundi 21 avril au mercredi 30 avril, le conseil général de l'Eure et Loir a attribué à la commune de Brezolles une subvention de 5 euros par enfant et par nuitée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** de reverser cette subvention de **900 euros** à la coopérative de l'école élémentaire de Brezolles, celle-ci se chargeant de régler les factures afférentes à ce séjour.

Cette dépense sera réglée à l'article 65738 – Subvention autres organismes divers.

## DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE DU CENTRE DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX DE PRUDEMANCHE

Le conseil municipal **DESIGNE**

Monsieur **JOUANIGOT Jean-Luc**  
Représentant TITULAIRE

Monsieur **HAMEAU Eric**  
Représentant SUPPLÉANT

## DESIGNATION DU CORRESPONDANT ENVIRONNEMENT

Le conseil municipal **DESIGNE**

Monsieur **JOUANIGOT Jean-Luc**

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et incomplet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Suite à l'avis favorable du CTP en date du **05 juin 2008 N°1.090.08**,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de :

**SUPPRIMER** le poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe, d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du **05 Juin 2008**.

## ORGANISATION DU REPAS DES ANCIENS

Le repas des anciens aura lieu le dimanche 16 novembre 2008.

La commission des affaires sociales est chargée de l'organisation de cette manifestation.

## QUESTIONS DIVERSES

## **AVENANT A LA CONVENTION DE CONFECTION DES REPAS SIGNÉE AVEC LE COLLEGE**

Une convention de fourniture de repas à l'école élémentaire de Brezolles a été signée le 10 décembre 2007 entre la commune de Brezolles, le collège de Brezolles et le Conseil Général.

Pour des raisons d'effectifs importants à la rentrée scolaire 2008/2009, le collège se propose de mettre son réfectoire à la disposition des élèves demi pensionnaires de la classe de CM2.

L'avenant à la convention complète les articles 1 et 4 comme suit :

### **Article 1 :**

Le collège accueillera les demi-pensionnaires de la classe de CM2 de l'école élémentaire à la rentrée scolaire 2008/2009 du lundi au vendredi.

L'accueil des élèves est prévu dans la plage horaire suivante : 11H55/12H25 afin de maîtriser au mieux les flux d'occupation de la salle de restauration.

### **Article 4 :**

Le personnel communal accompagnera les élèves de la classe de CM2 jusqu'à la salle de restauration où ils seront sous la responsabilité du personnel du collège pendant la durée du repas. A l'issue du repas, ils seront récupérés par le personnel communal et raccompagnés dans leur établissement d'origine à partir de 12H30.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de VALIDER les termes de l'avenant et autorise le Maire à le signer.

## **VENTE DU TERRAIN SUSCEPTIBLE D'ACCUEILLIR LE NOUVEAU CIMETIERE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le terrain susceptible d'accueillir le nouveau cimetière n'est plus à vendre, le propriétaire souhaite y construire son habitation.

## **RAPPORT SUITE A COMPTAGE DES VÉHICULES RUE DE PARIS**

Le rapport fait apparaître les données suivantes :

5253 véhicules par jour dont 548 camions.

Vitesse moyenne dans le centre bourg est de 28 km/h pour les voitures et 26 km/h pour les camions.

Vitesse maximum 55 km/h pour les VL et 47 km/h pour les PL.

Concernant l'implantation des chicanes, cela ne semble pas la meilleure solution. En effet, un arrêté ministériel précise que pour la mise en place d'une circulation en alternat, il faut que la chicane mesure moins de 50 m et que la circulation ne dépasse pas, aux heures de pointe, 100 véhicules/heures ce qui n'est pas le cas à Brezolles (le vendredi à partir de 17h - 560 véhicules/heure avec chicane de 80m).

De nouveaux essais vont être faits avec la pose de feux tricolores.

## **LA COMPAGNIE DU PETIT LOIR**

La compagnie du petit loir alerte la mairie sur l'utilisation des herbicides notamment le mercredi et quand il y a du vent.

L'association demande à la municipalité de réfléchir à une alternative aux pesticides.

La compagnie du petit loir informe l'assemblée de l'état biologique des étangs, remercie les jeunes bénévoles ayant participé à la plantation de jeunes saules et alerte la municipalité sur la prolifération des ragondins et souhaite une augmentation de la fréquence des piégeages.

## **LA LIGUE CONTRE LE CANCER**

Remerciements pour la subvention de 80 euros.

## **ABEM**

Remerciements pour la subvention 2008.

**M.RABIER**

Fait part de sa consternation suite à l'élagage effectué rue du Tramway.

Cette taille sera reprise par les services de la DDE à l'automne.

**E.HAMEAU**

Constata que le stationnement est difficile dans le centre, il propose la mise en place d'une zone bleue afin d'éviter le stationnement résidentiel et favoriser le stationnement lié à l'activité des commerces.

**J.L JOUANIGOT**

Informe l'assemblée des termes du courrier de Monsieur ESCOMEL qui fait de nombreuses remarques sur l'entretien et la mise en valeur de Brezolles.

**P.BOUDON**

Suggère l'établissement d'une liste de travaux et d'actions intégrant un échéancier sur une ou plusieurs années. Madame BERNARD adhère fortement à cette proposition, une réunion pourrait être organisée en ce sens 1<sup>ère</sup> quinzaine de septembre.

Informe l'assemblée de vols au cimetière. Une fermeture quotidienne est à l'étude.

**R.GAUTIER**

Souhaite connaître la suite de l'étude menée sur l'accès intempestif des voitures sur l'espace vert du lotissement de la Merville. Il est suggéré de mettre des grosses pierres pour empêcher le passage des véhicules.

**L.BARBIER**

Présente le bilan très positif de la fête de la musique.

Informe l'assemblée de la prochaine distribution du « Mini Bull ».

**F.COUTAND**

Présente un compte rendu des conseils d'écoles maternelle et élémentaire où les effectifs sont en hausse.

Monsieur VUADELLE remercie la municipalité pour l'équipement des classes en mobilier pour la rentrée 2008/2009.

**G.BOISNARD**

Souhaite connaître le bilan de l'ouverture au public de la mairie le samedi (une fois par mois) : la fréquentation est extrêmement faible.

**C.LONCHAMPT**

Présente le compte rendu du conseil d'administration du collège. L'effectif en 6<sup>ème</sup> est en baisse, cela pourrait induire la suppression d'une classe de 6<sup>ème</sup>.

**J.CORBIN**

Alerte l'assemblée sur la nécessité d'élaguer un arbre situé dans une propriété privée et dont les branches surplombent la Rue de la Mairie.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 03 septembre 2008.

La séance est levée à 22H30.